



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 863

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**SPORT**

**INSTALLATION D'UNE OMBRIERE EQUIPEE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR  
LE PARKING DU CENTRE AQUATIQUE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE BETHUNE- DEPÔT  
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay va procéder à l'installation d'une ombrière, équipée de panneaux photovoltaïques, sur le parking du centre aquatique situé sur le territoire de la commune de Béthune (62400), Avenue du pont des dames.

Considérant qu'il y a lieu conformément au code de l'urbanisme, de déposer une demande de permis de construire relative à cette opération.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

**Le Président,**

**DECIDE** de déposer une demande de permis de construire pour réaliser les travaux d'installation d'une ombrière sur le parking du centre aquatique situé sur le territoire de la commune de Béthune (62400), Avenue du pont des dames, et de signer toutes les pièces afférentes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 03 DEC, 2024

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DRUMEZ Philippe**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 5 DEC, 2024

Et de la publication le : - 6 DEC, 2024

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DRUMEZ Philippe**